

SANTÉ Alors que le BCG a disparu cette année

L'obligation vaccinale est-elle encore justifiée ?

■ Alexandra Gonzalez

C'est le thème d'une longue enquête (1) menée par Jean-Luc Martin-Lagardette à l'aide de « journalistes-citoyens » (2). Il remet en cause la politique vaccinale qui diabolise les réticents et manque de transparence sur les effets secondaires.

La France est un cas à part dans ce domaine. La criminalisation de l'inobservation des prescriptions vaccinales est frappante. En effet, les resquilleurs s'exposent à des sanctions pénales ou administratives, notamment au retrait de l'autorité parentale, à la déscolarisation, au renvoi d'une administration, à une amende ou à une peine privative de liberté. Vouloir contraindre plutôt que convaincre est un des points noirs que souligne Jean-Luc Martin-Lagardette : « Cette attitude dogmatique, paternaliste et militaire, quasi unique au monde, produit directement, à mon avis, l'effet inverse au but poursuivi : elle déstabilise et radicalise ceux qui souffrent des effets indésirables des vaccins et augmente la méfiance dans la population. »

Libre choix... responsable

L'enquête conclut que la liberté de vaccination devrait être laissée aux parents, dans des conditions de responsabilité à définir. Pourtant, ce point ne pourra se



De nombreux parents traînent aujourd'hui des pieds pour vacciner leur enfant.

réaliser que lorsqu'une véritable campagne d'information se fera, sur les bienfaits mais aussi les risques de chaque vaccin. Pour le moment, à la solution de « l'information », les autorités préfèrent celles de la « sensibilisation », où les effets secondaires sont souvent tus et inexpliqués au public. Conséquence ? De nombreux parents traînent des pieds pour vacciner leur enfant. Eh oui, les rumeurs ont la dent dure. ■

(1) Disponible sur le site [Agoravox](#)

(2) Citoyens s'exprimant à travers des médias d'information.